

ÉCHO

VAL DE SEINE



#83

Trimestriel édité par l'association VAL DE SEINE VERT

MAI 2017 • 3 €

ESPACES NATURELS



La région souffle le chaud et le froid P.4

L'Agrocité démenagée de force P.2

SOS forêts P.3

Saint-Cloud : un petit pas... pour un grand parc P.6

La « Trame verte et bleue » P.7

POLLUTION(S)



Voies sur berges : premier bilan mitigé P.8

Des navettes sans chauffeur P.2

Création d'« Ondes Paris » P.7

SOCIÉTÉ

Casque obligatoire pour les enfants à vélo P.5

De la culture et des cadences électorales P.8

LE TERRITOIRE

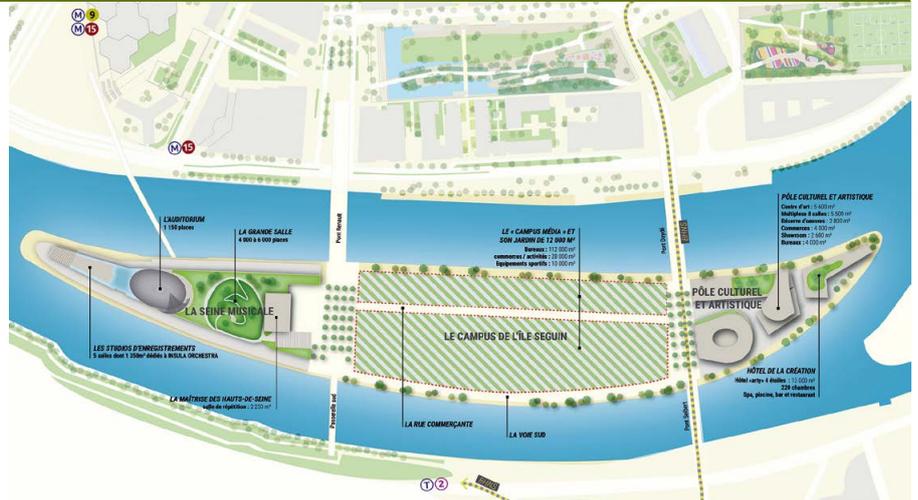
Rue solaire, l'expérimentation commence P.2

Métropole, quelle place pour la société civile ? P.4

La métropole du Grand Paris en débat P.5

Concertation sur le centre de Sèvres P.6

Le PLU de Sèvres P.6



© SPL Val de Seine Aménagement

Clap de fin pour l'île Seguin

L'accord passé entre la société d'aménagement de Boulogne-Billancourt et le groupe Bolloré afin d'aménager le centre de l'île Seguin est à saluer... tout en souhaitant la poursuite d'un travail participatif.

Celles et ceux qui ont créé Val de Seine Vert, en 1992, dans l'espoir de veiller à une restructuration des terrains des anciennes usines Renault respectueuse de la mémoire ouvrière et de l'environnement avaient-ils imaginé qu'il aura fallu attendre vingt-cinq ans pour qu'un point final soit mis à ce dossier? Certainement pas. Et pourtant, sauf imprévu de dernière minute, tel un diktat du nouveau président de la République, ce sera le cas. En effet, le dernier élément de cette longue aventure constitué par l'aménagement de la partie centrale de l'île Seguin, semblerait avoir trouvé, le 14 mars dernier, un aboutissement avec la signature d'une promesse de vente entre la SPL Val de Seine aménagement, aménageur de la Ville de Boulogne-Billancourt et la société Boulogne-Studios, filiale à 100 % de Vivendi.

Au regard du nombre de projets annoncés, quasi finalisés et qui en définitive n'ont pas vu le jour, notamment celui de la fondation Pinault, le conditionnel reste malgré tout de rigueur sans pour autant retirer le moindre mérite à la programmation du projet présenté.

MM. Baguet, maire de Boulogne-Billancourt, et Bolloré, président du groupe Vivendi, ont annoncé la réalisation d'un Campus d'entreprises de 150 000 m² s'articulant autour d'un jardin ouvert au public de 12 000 m² environ, de deux voies publiques piétonnes assurant la liaison avec la cité musicale du département des Hauts-de-Seine, Seine Musicale et le grand pôle culturel et artistique du groupe Emerige. Un équipement sportif de 10 000 m² superposant un terrain

suite page 2 ▶

de football, une piscine et une salle pour sports collectifs pouvant accueillir 3 000 spectateurs est également prévu. Cet équipement, à destination des utilisateurs du Campus, sera aussi accessible au public. Il est appréciable de noter qu'aucun logement pérenne n'est prévu et de relever la création d'un transport en commun en site propre à l'intérieur de l'île. Enfin, afin de limiter la circulation automobile, un seul parc de stationnement souterrain de 700 places est programmé. À part le nombre quelque peu excessif de places de parking et l'oubli d'un lieu dédié à la mémoire ouvrière, cette annonce va dans le sens du protocole conclu et signé, fin 2015, entre Val de Seine Vert et la SPL Val de Seine.

Un satisfecit global est donc à délivrer à tous ceux qui ont permis la conclusion de cet accord. Nous formons le vœu que le travail de concertation mené depuis des années puisse se poursuivre dans l'intérêt de tous, sachant qu'une consultation d'architectes doit être lancée en 2017.

Antoine Monnet
Alain Mathioudakis

Rue solaire, l'expérimentation commence

La rue solaire annoncée dans notre précédent numéro est maintenant installée devant la piscine de Boulogne-Billancourt sous forme d'un tronçon de 50 mètres de long, connecté à un grand panneau destiné à afficher en temps réel la production d'électricité (puissance instantanée: 3 024 W, production journalière à 11h: 7,8 kWh, production cumulée: 549 kWh...). Ces tout premiers chiffres peuvent alimenter le débat lancé par notre article précédent qui a suscité des interrogations et des critiques sur la pérennité du procédé mis en œuvre par Colas, leader mondial de la construction de routes. Comme pour toute nouvelle technologie, le débat porte sur les performances, les coûts d'installation et d'entretien et le procédé lui-même (composition, mise en œuvre...). Sur ce dernier point, Colas garde jalousement le secret. Ainsi le chantier de la rue du Vieux pont de Sèvres s'est déroulé en quelques jours sous une tente de 50 m de long – à l'abri des regards – pour préserver la confidentialité de la méthode et des matériaux installés!

Quant aux performances, les chiffres attendus puis révisés par le ministère de l'Environnement ont varié du simple au décuple (!)... suite à la visite de Ségolène Royal sur le tronçon de 1 km à Tourouvre dans l'Orne. Jérôme Rouve, le maire de St-Jean d'Alcapiès en Sud-Aveyron, nous indique les premières performances constatées début avril: de l'ordre de 210 kWh cumulés, pour les 24 m² installés avec, certes, une météo de printemps idéale.



Dans cette période d'expérimentation (en exclusivité mondiale), les coûts d'installation et le rendement ne doivent pas être comparés à ceux de technologies éprouvées. Les millions de kilomètres de routes occupant du foncier immobilisé (et non utilisé 99 % du temps) représentent un potentiel énorme en ville et en campagne. Bien supérieur aux capacités des toitures, des façades ou des champs de panneaux solaires.

Rémi Lescoeur

SANS CHAUFFEUR!

Durant un mois, du 7 mars au 7 avril 2017, il a été possible de traverser le parc de l'île Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux, à bord d'un véhicule électrique sans chauffeur. Cette expérimentation, lancée par la société Transdev, qui a son siège à Issy, s'inscrivait dans le cadre du Grand Paris de la mobilité et avait pour but de tester des solutions applicables aux abords des futures gares du Grand Paris Express. Le petit véhicule rouge compte 12 places, dont 6 assises, sa vitesse maximale est de 7,2 km/h. Attendez le retour de cette expérience.

L'AGROCITÉ DÉMÉNAGÉE DE FORCE

Après une longue bataille juridique, qui s'est terminée devant le Conseil d'État, la ferme urbaine de Colombes a été déménagée de force le 20 février 2017. Nicole Goueta (LR) a ainsi mis fin à une expérience originale conduite depuis 2012 (cf. #71, mai 2014).

Le maire de Gennevilliers, Patrice Leclerc (PCF), a trouvé une solution d'urgence en mettant à la disposition de l'Agence d'architecture autogérée (AAA), qui gère la ferme urbaine, un lieu de stockage du matériel, le terrain des Agnettes qui doit accueillir l'Agrocité n'étant pas encore disponible. Les activités devraient reprendre en mai 2017, une structure légère, avec du maraîchage dans des bacs, sera ouverte afin d'amorcer le projet avec les habitants de ce quartier populaire. Dans un deuxième temps, la micro-ferme urbaine sera reconstruite.



Les forêts franciliennes en danger

Un réseau régional d'associations de protection des forêts, SOS-Forêt Ile-de-France Nord-Ouest, est en train de se créer. Catherine Combaldieu, de Ville d'Avray et Louis Vallin, président des Amis de Vauresson, sont à l'initiative de ce réseau qui s'étendra sur deux régions: Île-de-France et Hauts-de-France.

La forêt francilienne représente 23 % de la surface régionale soit 278 000 hectares, dont 195 000 pour la forêt privée et 83 000 pour les forêts publiques ou domaniales. Quelles sont les raisons qui poussent ces associations à se mobiliser fortement pour nos forêts ?

POUR UN ÉQUILIBRE DES FONCTIONS FORESTIÈRES

Les forêts ont trois fonctions: sociale pour l'accueil du public, écologique pour la réserve de biodiversité et la protection du climat et économique pour le bois d'œuvre et de chauffage. SOS-Forêt Île-de-France Nord-Ouest souhaite que la gestion des forêts soit équilibrée entre les trois fonctions, que les forêts périurbaines aient un statut juridique qui les protège des aménagements de toutes sortes (extension de cimetières, traversée par des routes et trams, grignotage par l'urbanisation...), que les liaisons écologiques entre ces forêts soient préservées.

Les inquiétudes associatives sont multiples: le développement massif de l'utilisation du bois pour le chauffage et l'industrie (bois d'œuvre et autres), l'agressivité de l'exploitation forestière vis-à-vis des sols et en conséquence la perte des aménités santé et environnementale de la forêt pour les habitants. Ce sont les conséquences mal gérées d'un Grenelle de l'environnement pourtant fructueux.

LE BOIS-ÉNERGIE EN QUESTION

Le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables souhaité par le Grenelle a conduit à des plans pluriannuels de développement forestier imposant des quotas de production de bois pour la construction et le chauffage. En Île-de-France, l'accroissement forestier naturel estimé par l'Inventaire Forestier National est de 1,4 million de m³/an. Ces chiffres interpellent car le plan autorisera en 2020 la commercialisation de 670 000 m³ de bois auxquels il faut ajouter 430 000 m³ de bois consommés par les propriétaires forestiers soit 1,1 million de m³, chiffre voisin de l'accroissement annuel.

La notion de renouvelable concernant l'utilisation du bois-énergie est mal interprétée. La commission européenne a récemment mis en lumière cette erreur.



Après une coupe, la forêt va prendre de 80 à 120 ans pour retrouver son état initial, que se passera-t-il pendant ce long laps de temps? Avec le changement climatique, on ne peut prévoir les essences à valoriser et la vitesse de croissance sur le long terme. La forêt est un puits de carbone: un hectare de hêtre, de chêne ou de pin Douglas captent respectivement 7, 10 et 18 tonnes de dioxyde de carbone/an. Elle régule la température en évaporant entre 20 et 40 m³ d'eau/ha/an et fixe les poussières atmosphériques, son exploitation doit être ajustée afin que ces fonctions soient en augmentation.

POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE

Les associations ont aussi constaté les dégâts importants occasionnés par l'exploitation mécanique des forêts. Les engins de coupe et de débardage du bois détruisent durablement les sols forestiers, rendant beaucoup plus difficiles son renouvellement. La biomasse au niveau du sol et du sous-sol (feuilles, humus, branches mortes, racines, vers de terre, champignons microscopiques...) est presque équivalente à la masse végétale au-dessus du sol, arbres et branches. Si cette biomasse du sol et du sous-sol est écrasée

par les bûcherons, le renouvellement forestier sera considérablement ralenti... Une gestion écologique de la forêt est donc à promouvoir.

« La forêt francilienne doit être développée car elle améliore la santé physique et psychique des habitants. »

Le développement rapide du chauffage au bois: bûches, plaquettes ou granulés, inquiète aussi. Ce ne sont pas les 600 000 résidences individuelles chauffées au bois qui posent problème mais les chaufferies industrielles alimentant des réseaux de chaleur ou des centres économiques (l'aéroport de Roissy, par exemple). En 2016, l'autoconsommation de bois de chauffe par les propriétaires forestiers a été de 430 000 m³ tandis que les chaufferies en consommaient un million, soit plus que l'accroissement annuel. L'ADEME prévoit qu'en 2020, les chaufferies industrielles utiliseront 1,9 million de m³... le bois sera importé d'autres régions ou d'autres pays.

À ces aspects quantitatifs, il faut ajouter la pollution de l'air par le chauffage au bois, gros producteur de particules, y compris dans les chaufferies industrielles qui ont des normes environnementales inférieures à celles des incinérateurs. Tous ces aspects font que le réseau SOS-Forêt Île-de-France Nord-Ouest doit être vigoureusement soutenu.

Michel Riottot

Métropole, quelle place pour la société civile ?

Plus d'une année après le lancement de la métropole du Grand Paris, un conseil de développement (CODEV) de 104 membres, prévu par la loi Maptam pour associer la société civile aux travaux des élus, a vu le jour en mars 2017. Les défenseurs de l'environnement y sont sous-représentés, seules Catherine Giobellina, vice-présidente de FNE-IDF, Irène Nenner, présidente de Chaville environnement et Cécile Ostria, fondation

Nicolas Hulot, en font partie. La première question dont a été saisi le CODEV concerne les modalités d'association de la population à l'élaboration du SCOT métropolitain. Irène a proposé que des CODEV soient mis en place dans les douze territoires qui constituent la métropole, sur le modèle de celui de Plaine commune qui fonctionne depuis 2005 (comme GPSO, l'intercommunalité Plaine commune comptait plus de 300 000 habitants et a donc pu se transformer en territoire



sans changer de périmètre). Le territoire est la bonne échelle pour associer la population aux projets d'aménagement de la Métropole. **LB**

Espaces naturels

La région souffle le chaud et le froid

Après avoir drastiquement réduit le budget de l'Agence des espaces verts, la région annonce un « Plan vert » : 500 hectares d'espaces verts ou boisés doivent être créés d'ici 2021.

L'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France (voir encadré) a vu ses moyens fondre depuis l'arrivée à la tête de la région de Valérie Pécresse (LR). Son budget global d'investissement est passé de 19,65 millions d'euros en 2015 à 7,5 millions en 2017! Sa mission d'éducation à l'environnement des scolaires lui a été purement et simplement retirée et une possible vente de terrains acquis par l'Agence est annoncée. Cela augurait mal de l'avenir.

UN NOUVEAU PLAN VERT

Le 9 mars dernier, les élus régionaux ont voté un « Plan vert » qui s'appuie sur le constat effectué en 2015 par la Cour des comptes: « 193 communes franciliennes connaissent une situation de carence en offre d'espaces verts publics de proximité ». L'Organisation mondiale de la santé (OMS)



Installation de Violaine Dejoie-Robin dans le cadre de l'exposition Second life of materials road, Domaine national de Saint-Cloud 2016.

préconise 10 m² d'espaces verts par habitant et précise qu'ils ne doivent pas être à plus de 15 minutes à pied de son domicile. Valérie Pécresse se fixe cette norme comme objectif et annonce vouloir créer 500 hectares d'espaces verts ou boisés (l'équivalent du bois de Boulogne) d'ici la fin de la mandature, en 2021.

LES CONTRATS VERTS

Les 53 communes et 4 arrondissements de Paris les

plus bétonnés pourront bénéficier d'un « contrat vert », un dispositif global d'aides. Quelques-uns sont dans les Hauts-de-Seine mais principalement au nord et au sud. Pourtant, dans le centre des Hauts-de-Seine, de nombreux quartiers répondent aux critères énoncés...

En 2017, cinq millions d'euros ont été attribués à la requalification d'espaces verts ouverts au public et au soutien aux projets réduisant les

îlots de chaleur. Il faut bien sûr les mettre en regard des 12 millions d'euros qui ont été retirés à l'AEV.

Autres annonces: la région va remplacer NatureParif par une agence régionale de la biodiversité; un dispositif de « compensation écologique » va être créé, et la région entreprend un recensement des arbres remarquables.

Luc Blanchard

L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (AEV)

AEV est un établissement public, fondé en 1976, qui a pour mission d'améliorer le cadre de vie des Franciliens. L'Agence acquiert et met en valeur des forêts et des espaces naturels. Elle accompagne les élus pour un retour de la nature en ville et met en œuvre l'éducation à l'environnement.

Le pari d'un grand débat sur la Métropole du Grand Paris



Le samedi 4 mars 2017 s'est tenue notre Assemblée Générale. Après le parcours du rapport d'activité et quelques échanges d'idées, l'association a proposé un aperçu de la Métropole du Grand Paris (MGP), accompagné d'un débat qui a mis en lumière les menaces et opportunités perceptibles aujourd'hui.

Créée le 1^{er} janvier 2016, La Métropole du Grand Paris réunit la ville de Paris et 130 communes, soit les communes de la petite couronne et sept communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Elle regroupe près de 7,5 millions d'habitants.

Ses compétences concernent le développement et l'aménagement économique, social et culturel; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie; l'aménagement de l'espace métropolitain; la politique locale de l'habitat.

NOUS AVONS ABORDÉ 5 MENACES:

- Le manque de démocratie dans tout processus de décision et d'action

- La création d'une opacité de fonctionnement
- L'éloignement du citoyen de la sphère des acteurs
- L'apparition d'une courroie de transmission des lobbies
- Le risque d'un désengagement des communes

ET 5 OPPORTUNITÉS:

- La possibilité d'une péréquation d'idées, de pratiques et d'actions entre communes et territoires
- La convergence vers une mutualisation progressive des procédés et actions
- Une potentielle innovation dans les domaines de compétences
- Une généralisation des bonnes pratiques
- Une source porteuse d'idées

D'un côté, l'isolement du citoyen se trouve au cœur des préoccupations; d'un autre côté, la capacité collaborative d'un collectif renvoie à une richesse liée aux interactions multiples entre ses membres.

L'association se propose de contribuer de façon régulière à réduire certaines menaces en publiant ses articles et en favorisant les échanges sur le sujet. Nous restons impliqués dans cette dynamique afin de bénéficier des échanges constructifs sur des valeurs qui nous sont chères.

Faites-nous part de vos avis et/ou idées sur notre site <http://valdeseinevert.org> ou par e-mail à contact@valdeseinevert.org.

Eligé

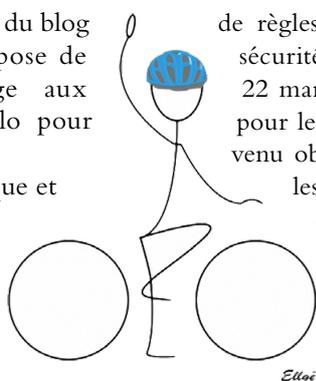
Société

Casque obligatoire pour les enfants à vélo: entre liberté et sécurité

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo homologué est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Isabelle Lesens, auteure du blog *Isabelle et le vélo*, propose de s'intéresser davantage aux causes des dangers à vélo pour tous les usagers.

Au-delà de son côté pratique et rapide en ville, le vélo assure une part de notre activité physique, il est synonyme de liberté de mouvements. Il nous soumet aux imprévus du vent, de la pluie ou du beau temps. Il nous re-connecte avec notre corps, la nature et nous rend joyeux, dans le respect de notre environnement sonore et naturel¹. Seulement cette liberté s'inscrit dans une société régie par un certain nombre



de règles destinées à préserver sa sécurité et sa pérennité. Depuis le 22 mars 2017, le port du casque pour les moins de 12 ans est devenu obligatoire « afin de limiter les blessures graves à la tête et au visage »².

La responsabilité individuelle peut se trouver amoindrie par l'effet sécurisant d'une réglementation. Nous pouvons nous interroger sur les conséquences comportementales des cyclistes et des conducteurs motorisés, et sur le potentiel renoncement au vélo³. Cette mesure agit sur les conséquences des accidents, mais pouvons-nous agir en amont?

Nous pouvons suggérer des idées:

- au niveau des collectivités, réduire la vitesse et le nombre de véhicules motorisés en ville, adapter les infrastructures, adapter les formations, inciter et faciliter l'entretien des vélos;
 - au niveau des individus, prendre davantage le vélo pour habituer à la cohabitation sur voirie, être vu et bien voir, ralentir en abordant un vélo.
- Des actions que chacun peut essayer d'appliquer, autant que possible, pour donner l'exemple d'une société responsable et libre à nos futures générations.

Eligé

1. www.huffingtonpost.fr/isabelle-lesens/voici-5-bonnes-raisons-de-se-deplacer-a-velo

2. Décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016

3. <http://ellesfontduvelo.com/2017/03/isabelle-lesens-obligation-casque-enfant>

Un petit pas... pour un grand Parc

Rendre le domaine national de Saint-Cloud à la nature et aux promeneurs fait partie des préoccupations de Val de Seine Vert, l'administrateur du domaine y est sensible.

Au cours de nos entretiens avec Arnaud Vuillé, secrétaire général puis administrateur du domaine national de Saint-Cloud, la circulation automobile à l'intérieur du Parc a toujours été un sujet central.

LIMITER LA VITESSE

Notre premier souhait : limiter la circulation à 30 km/h, vitesse généralisée dans de nombreux centres-villes alors qu'elle est « limitée ! » à 45 km/h à l'intérieur du domaine. Cette demande a bien été entendue. De nouveaux panneaux mentionnant « 30 km/WE » ont été placés en amont de chacun des péages et nous nous en réjouissons, mais ces indications nous paraissent bien discrètes, non répétées

à l'intérieur du parc et ne concernent que le week-end ! Encore un petit effort...

JOURNÉE SANS VOITURE

Nous proposons aussi, sous forme de test, l'idée d'une journée sans voiture en vue de l'étendre aux week-ends. Ce projet semble rencontrer de nombreux obstacles liés aux abonnés des différents lieux d'activités du domaine (Stade français, jardins ouvriers, etc.). Pourtant des solutions existent. Marc Pinus, un de nos adhérents très impliqué dans ce dossier, suggère : une interdiction seulement après 14 h / vignettes aux abonnés du Stade français / dérogation handicapés / véhicules tout électriques, etc. Arnaud Vuillé envisage d'organiser une concertation avec tous les intéressés afin de

débattre de ce projet. Rappelons que cette règle s'applique sans difficulté depuis longtemps dans des sites proches comme le Bois de Boulogne, Versailles, etc. Notre association considère qu'elle s'inscrit totalement dans la recherche de diminution de pollution (air et bruit). Les enjeux de santé publique sont suffisamment importants pour que les parties intéressées y soient sensibles.

RALENTISSEURS DANGEREUX

Enfin, le sujet des ralentisseurs, peu dissuasifs pour les véhicules et dangereux pour les cyclistes, semble entrer dans une phase active : Arnaud Vuillé précise que « en fonction des moyens dont nous disposerons »,

la priorité sera donnée aux cassis. Le cas des « goulottes » est plus complexe car elles servent également à recueillir les eaux pluviales. Nous espérons que ces « petits pas » marquent l'avant-propos d'une mise en marche avec des « bottes de 7 lieues »...

Nicole Matrand



Le territoire

Concertation sur le centre de Sèvres

En mai 2016, la ville de Sèvres a lancé une concertation préalable au réaménagement du centre de Sèvres. L'idée est de renforcer l'attractivité de l'hyper-centre, entre la station-service et le centre administratif, de désenclaver le marché Saint-Romain et de créer une grande place.

Après les balades urbaines destinées à établir un diagnostic, des groupes de travail ont été constitués et quatre projets ont été élaborés. Ils ont été présentés lors d'une réunion publique, le 8 mars 2017, et un cinquième projet, sorte de synthèse des précédents, est venu couronner l'édifice.

Cette dernière mouture prévoit la destruction du commissariat, qui sera réimplanté dans le prolongement du centre administratif, et du marché dont une partie (500 m²) sera reconstruite en bordure de l'avenue de l'Europe, les autres étals étant prévus sous toile. Cette transformation permettrait d'agrandir le parking, dont l'entrée sera déplacée entre le centre administratif et la nouvelle halle. Elle permettrait aussi de créer une vaste place reliant le parvis de l'église, celui du marché et celui qui borde le carrefour de Ville d'Avray. Des opérations annexes sont également prévues, comme le remplacement de la station-service

par un immeuble d'habitation et la suppression de la salle paroissiale qui se trouve sous la passerelle et qui masque la vue sur l'église. Malheureusement, en l'état actuel, il n'est pas prévu de rendre piétonne la portion de la Grande Rue entre le carrefour de Ville d'Avray et l'avenue de l'Europe.

Luc Blanchard



NOTRE RECOURS CONTRE LE PLU DE SÈVRES

En mai 2016, Val de Seine Vert a formé un recours devant le tribunal administratif pour faire annuler le plan local d'urbanisme de la commune de Sèvres. Nous contestons un règlement qui s'oppose à une répartition équitable de la densité sur la commune et qui permet le bétonnage de l'île de Monsieur. Dans son mémoire en réponse, la ville prétend que le préfet des Hauts-de-Seine a approuvé ce projet, la suite devrait montrer que non...



Val de Seine Express

06 ET 07 MOINS NOCIFS

Le 30 mars dernier, la ville de Paris a adopté la création d'« Ondes Paris », observatoire ayant pour mission de surveiller les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques liées à l'usage des mobiles et du wifi, d'informer et de sensibiliser les citoyens. Une nouvelle charte relative au téléphone mobile a également été signée entre la ville et les opérateurs, ces derniers s'engageant à ce qu'aucun Parisien ne soit exposé dans son lieu de vie à un seuil supérieur à 5 volts par mètre pour les fréquences de 900 mégahertz. Pour rappel, la charte des Hauts-de-Seine, signée en 2004, fixe le seuil à 41 volts par mètre.

POUR SAUVER LES TERRES AGRICOLES PRÈS DE PARIS

Manifestation avec le collectif pour le Triangle de Gonesse le 21 mai 2017 de 10h-18h

<http://nonaeuropacity.com/>

RANDONNÉES HAUTS-DE-SEINE

Cinq parcours accessibles à tous du vendredi 19 au dimanche 21 mai

www.hauts-de-seine.net

UNE CHAMBRE VERTE

L'affichage environnemental des hôtels a été lancé en avril. Une quinzaine d'établissements s'est déjà engagée à afficher une étiquette donnant une note globale (de A à E) mesurant l'impact climatique, la consommation d'eau et de matières non renouvelables et l'achat de produits bio et écolabellisés pour une nuitée..



L'image du moment

Près du camping du Bois de Boulogne, la « Trame verte et bleue ».

Les travaux Vallée Rive Gauche ont privilégié l'accessibilité sur la biodiversité, ce fut le choix initial pour un paysage structuré plutôt que naturaliste, soit! Mais si l'objectif est de rendre la Seine à ses habitants, on ne doit pas oublier ceux qui composent la biodiversité, tout ce peuple de l'eau, de l'herbe et des futaies. La continuité écologique est indispensable aux espèces animales et floristiques qui bougent le long des corridors aquatiques et terrestres, les aménagements de berges doivent le permettre.

Gil L

Abonnement • adhésion

Je m'abonne à ÉCHO VAL DE SEINE sans adhérer à l'association

Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

Adhésion simple (20 €) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 30 €

Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 35 € ou plus

Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement Écho Val de Seine (10 €) = 12 €

L'adhésion est déductible fiscalement.

À retourner à VAL DE SEINE VERT
2, rue Dr Gabriel Ledermann
92310 Sèvres

Nom

Prénom

Adresse

.....

Courriel

Fermeture des voies sur berge à Paris, un premier bilan mitigé

L'association Airparif vient de dresser un premier bilan de la piétonnisation de la rive droite de la Seine à Paris, dite voie Georges Pompidou, commencée le 21 octobre 2016.

A l'heure où les élus d'Oslo décident de diminuer de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2030 grâce à un plan d'investissement de 11 milliards d'euros dans les transports publics non polluants et dans les infrastructures pour les vélos, l'organisme de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France relève « une amélioration globale de la qualité de l'air le long des quais, pouvant atteindre jusqu'à -25 % » à l'automne 2016 par rapport à 2015. En revanche, il constate « une dégradation » de la qualité de l'air « autour des carrefours dans cette zone et à l'est de la zone, dès la fin de la portion piétonnisée ».



DES PLUS ET DES MOINS

La qualité de l'air s'est aussi dégradée, mais « dans une moindre mesure (jusqu'à +5 %) sur les itinéraires de report, comme le boulevard Saint-Germain, le boulevard périphérique sud et sur les quais hauts, ou au niveau des carrefours dont la congestion s'est accrue ». Cette situation « est accentuée à l'heure de pointe du matin », relève Airparif, précisant qu'« une dégradation plus importante de la qualité de l'air apparaît sur le quai haut, de façon quasi-continue, à partir de l'Hôtel de Ville et sur

davantage d'axes, principalement au nord de la Seine ». Les impacts sont moins marqués à l'heure de pointe du soir, plus étalée dans le temps.

BILAN ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

À la suite de ces conclusions, la maire de Paris, Anne Hidalgo, a déclaré : « cette analyse indépendante vient confirmer que la piétonnisation des quais bas de la rive droite entraîne une baisse importante de

la pollution de l'air dans le centre de Paris ». Airparif doit réaliser bientôt une nouvelle campagne de mesures. Les résultats complets des deux campagnes sont prévus pour septembre. De son côté, la préfecture de police de Paris va également dresser un bilan de cette mesure. Ces travaux permettront-ils de faire cesser les polémiques et de prendre les mesures d'accompagnement adéquates ?

VDSV

Société

De la culture et des cadences électorales

Les CAUE d'Ile-de-France ont fait paraître sur leur site www.caue-idf.fr/, un billet d'humeur que nous vous invitons à découvrir et à partager à l'heure où nous allons élire le prochain président de la République. À travers ce texte, les CAUE (Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) se posent la question de la culture et des cadences électorales. À l'heure

où les questions économiques et sécuritaires dominent le débat, il serait important d'invoquer, en définitive, un véritable projet culturel ! C'est en donnant à toutes et à tous des références culturelles, des instruments pour comprendre la ville et, en outre, la possibilité de s'y situer, que chacun pourra agir et, *in fine*, acquérir une véritable place au sein du projet politique.

Antoine Monnet

ÉCHO VAL DE SEINE
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES

Éditeur

Val de Seine Vert, association agréée pour la protection de l'environnement

Contact

contact@valdeseinevert.org

Directeur de la publication

Alain Mathioudakis

Comité de rédaction

Luc Blanchard, Serge Brière, Ellgè, Naïk Guezal, Gil Leparmentier, Nicole Matrand, Antoine Monnet, Michel Riottot

Mise en page: Philippe Larminie

Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie, ISSN 1165-7124
N° de commission paritaire : 0621 G 84983

SIRET 404 151 243 00031

Numéro tiré à 500 exemplaires